



Lettre aux parlementaires

Paris, le 17 Octobre 2012

A PROPOS DU PROJET DE LOI CONCERNANT LES COUPLES DE MEME SEXE : MARIAGE, ADOPTION, PROCREATION MEDICALEMENT ASSISTEE

Mesdames, Messieurs les parlementaires, Députés et Sénateurs,

Le Mouvement *Familles de France*, premier mouvement familial laïc, depuis 1922, libre de tout lien politique, syndical, confessionnel, géographique ou idéologique, a pris en compte sérieusement la proposition 31 du Président de la République lors de la campagne présidentielle.

Ce travail a été fait en parfaite connaissance des évolutions majeures de notre société, en particulier la multiplicité des formes de familles et des liens affectifs et sexuels entre les personnes, hétéro, homo, bisexuelles, transsexuelles...

Cette proposition 31 du Président Hollande n'a jamais fait l'objet d'un débat national, ni lors de la présidentielle, ni lors des législatives.

Les débats qui ont eu lieu ont opposé des programmes politiques et économiques, mais aucun débat contradictoire n'a eu lieu au sujet de la proposition 31.

Le mariage des couples de même sexe et la possibilité d'adopter des enfants ne sont pas des sujets que l'on peut traiter en catimini. Même si ces sujets ne concernent pas plus de 1% de la population, cette proposition bouleverse tout notre Code civil, notre architecture sociale et symbolique et aura des répercussions sur notre société et les générations futures. En cela, il nous paraît important que cette proposition soit réfléchiée et discutée par l'ensemble des citoyens lors d'un vrai débat national.

Depuis 1999, date de la création du Pacs, choisi actuellement par 5% des couples de même sexe, les média audiovisuels ont heureusement traité le sujet particulièrement choquant de l'homophobie en renforçant par là même dans l'opinion publique, le respect dû aux personnes homosexuelles.

Actuellement les familles se trouveraient obligées d'accepter une proposition de loi qui manifestement les inquiète. L'évolution actuelle des sondages le démontre.

Les Ministres de la Justice et de la Famille leur demanderont d'accepter les yeux fermés les décisions de la représentation nationale que vous constituez.

Vous savez comme nous que les décisions nationales qui découleront de vos votes seront, le plus souvent, dépendantes des consignes des partis auxquels vous appartenez.

Ces consignes teintées d'idéologies partisans, reflètent d'abord les fortes influences de lobbies très implantés dans les média, bien plus que les pensées profondes du peuple qui restent absentes du débat.

Preuve en est la nette distinction affichée par les sondages des citoyens, entre trois sujets majeurs de société : *le mariage, l'adoption et la procréation médicalement assistée* pour tous les couples de même sexe. Egalement si l'on veut bien prendre en compte l'inquiétude de nombreux maires, toutes couleurs politiques confondues.

Le mouvement familial est lui-même divisé dans ses positions, face au projet de loi qui arrive presque en urgence.

Familles de France – Fédération nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire – Agréée organisation de consommateurs

28, Place Saint Georges 75009 Paris – Tél. : 01 44 53 45 90 – Fax : 01 45 96 07 88
E-mail : famillesdefrance@wanadoo.fr – Internet : www.familles-de-france.org

Les arguments en faveur de ce projet se résument à trois :

- *L'amour que se portent les couples de même sexe*, systématiquement opposé aux difficultés bien connues de couples hétérosexuels.

- *la discrimination qui ne donne pas les mêmes droits à tous les individus*, et à fortiori à tous les couples.

- *L'homophobie*, très souvent assimilée à une forme d'intégrisme pour toute personne qui n'adhère pas à la proposition 31.

Face à ces trois constats, le mouvement *Familles de France* ose poser les questions suivantes, très peu évoquées par les médias et en attend des réponses officielles.

1/ Pourquoi interdire la parité homme-femme dans la seule famille, quand elle est prônée à juste raison dans toutes les institutions nationales ?

2/ Quels seraient les critères officiels pour empêcher un enfant adoptable à sa naissance d'avoir un père en lui donnant deux mères, ou inversement ?

3/ Comment sera exprimée à l'enfant la présence biologique cachée du troisième parent nécessaire à sa conception ?

4/ Pourquoi faire subir à un enfant, déjà délaissé ou abandonné par ses parents biologiques, une deuxième peine en lui retirant le droit d'avoir un père et une mère, comme la plus grande majorité de ses camarades d'école qui risquent de le discriminer ?

5/ A qui sera confié l'enfant en cas de divorce d'un couple masculin, quand on sait que, pour les couples hétérosexuels, le plus souvent il est confié à sa mère et de plus que la fidélité entre deux partenaires de même sexe masculin est beaucoup moins respectée qu'entre un couple homme-femme ?

6/ Que dira t'on à l'enfant sur les relations sexuelles de ses parents sans risquer d'être homophobe à l'âge de l'éveil de la sensualité et de la sexualité ?

7/ L'adoption restera-t-elle un moyen d'aider des enfants ou deviendra-t-elle une manière d'institutionnaliser un droit à l'enfant ?

8/ En cas de procréation médicalement assistée, celle-ci devra-t-elle être remboursée par la Sécurité sociale puisque la stérilité n'est pas liée à une maladie, mais à un choix de vie ?

Comme vous le voyez, Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs, un large débat de société s'impose, où tous les arguments doivent être défendus sans agressivité, avec courtoisie et réalisme. Il s'agit en effet de savoir si le droit des enfants qui ne peuvent pas s'exprimer, est secondaire par rapport aux désirs et aux droits des adultes.

En conséquence, Familles de France vous demande d'agir par tous les moyens en votre possession auprès du Président de la République, seul décideur en la matière, pour qu'un Référendum soit organisé en distinguant très clairement les trois questions suivantes :

- Êtes vous pour ou contre le mariage des couples de même sexe ?

- Êtes vous pour ou contre l'adoption d'enfants par les couples de même sexe ?

- Êtes vous pour ou contre la procréation médicalement assistée pour les couples de même sexe ?

En choisissant le Référendum, expression citoyenne par excellence, le Président de la République se montrerait à la hauteur du peuple qui l'a choisi.

Henri Joyeux Président de *Familles de France*